



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 2 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement d'emprunt 126-2023 décrétant un emprunt de 2 215 000 \$ pour le raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable.

Que le règlement 126-2023 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juin 2023.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le 21 juin 2023, jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 21 juin 2023.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe